



Durée : 1 an - Niveau 4 - Formation en Présentiel

Pour qui est cette formation ?

Personne désireuse de travailler au contact des milieux naturels, dans le cadre d'opérations de travaux visant à améliorer et restaurer les écosystèmes et la biodiversité

Prérequis :

Être âgé(e) de 18 ans à 29 ans révolus.

Être titulaire d'un niveau 4 (Bac professionnel, Brevet Professionnel) ou niveau 5 (BTSA) relevant des filières environnement, forêt, paysage, agroéquipement.

OU disposer d'une expérience significative d'1 an minimum dans le secteur de l'environnement

OU d'expérience d'au moins 3 ans dans un autre secteur ; des tests de prérequis seront alors nécessaires.

Passer un entretien de positionnement avec le CFA.

Conditions d'inscription :

Suite à l'entretien de positionnement, un parcours individualisé est proposé et le dossier d'inscription est envoyé.

Délais d'accès à la formation :

Dans les 2 mois qui suivent le début de la formation.

Planning :

Formation en alternance:

En centre : 35h/semaine pendant 12 semaines

En entreprise : 35h/semaine pendant 40 semaines

Coût de la formation :

Nous consulter.

Aucun frais pédagogique n'est à la charge de l'apprenti(e), elle est financée par l'OPCO de l'employeur.

Hébergement et restauration :

Internat et restauration disponibles.

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les tarifs, nous consulter.

Formation
certifiante

Accessible
par la VAE

420 h de
formation
en centre

1 400 h en
entreprise

77% du temps passé en
entreprise

**Développer une technicité dans la réalisation
de travaux de génie écologique exigeant
l'utilisation de différents engins mécanisés**



Modalités de Sélection :

- Entretien de positionnement
- Vérification des prérequis et test
- Signature d'un contrat d'apprentissage

Objectifs de la formation :

- Organisation des travaux
- Reconstitution de zones dégradées ou artificialisées
- Restauration et aménagement de milieux naturels humides et assimilés

Quel salaire pour un(e) apprenti(e) ?

Le salaire d'un(e) apprenti(e) est calculé en fonction de l'âge, du niveau d'étude et du contrat précédent.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Un accompagnement individualisé peut être proposé, au besoin.



Plus d'information
sur nos taux ici :



**Ouverture de la formation
prévue en octobre 2025**

Activités du métier :

- Conduire, entretenir et vérifier les matériels et les engins mécanisés
- Organiser des travaux : repérage, évaluation, planification, suivi
- Diagnostiquer les sites avant intervention
- Réaliser des travaux d'aménagement, d'amélioration et de restauration du fonctionnement des écosystèmes et de leur biodiversité : plantation, ensemencement, reméandrage de cours d'eau, protection de berges en génie végétal ou génie mixte, création de mares, entretien de cours d'eau, ouvrages favorisant les continuités écologiques, interventions sur les plantes exotiques envahissantes, etc.



Méthodes pédagogiques :

- Pédagogie de l'alternance
- Formation en présentiel
- Utilisation du Centre de Ressources et salle informatique du CFA
- Découverte de pratiques professionnelles par des visites et chantiers en entreprises
- Travaux pratiques sur le plateau technique
- Mises en situation professionnelle sur l'entreprise d'apprentissage

Contenus principaux de la formation :

- **Organiser des travaux mécanisés de génie écologique** : Opérationnaliser des travaux mécanisés. Préparer les matériels.
- **Réaliser des interventions mécanisés de végétalisation et de suppression de biomasse** : Réaliser des travaux de renaturation. Réaliser des interventions sélectives de suppression d'embâcles et de végétation.
- **Réaliser des interventions de restauration et d'aménagement des milieux aquatiques** : Réaliser des interventions sur la morphologie des milieux aquatiques. Réaliser des travaux de protection de berges.

Modalités d'évaluations :

Les épreuves d'évaluation prennent la forme d'un entretien d'explicitation à partir de situations professionnelles vécues en entreprise.

Le diplôme est délivré après validation totale des blocs de compétences.

En cas de validation partielle de certains blocs, le candidat dispose de 5 ans pour valider la totalité et obtenir ainsi son diplôme.

Certificat délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.



Et après ?

Poursuite d'études sur une formation diplômante de niveau supérieur
ou

Entrée dans la vie active en tant qu'ouvrier(ère) d'entretien des espaces naturels, ouvrier(ère) des espaces verts, conducteur(trice) d'engins de chantier, ouvrier(ère) du génie écologique, chef(fe) d'équipe d'entretien d'espaces naturels etc....

Adaptation du parcours :

Une Validation des Acquis Professionnels est possible en fonction du parcours professionnel.

L'adaptation est déterminée lors de l'entretien de positionnement et est alors formalisée dans un parcours individualisé.

Contactez l'Assistante Pédagogique

CFA Terres & Paysages

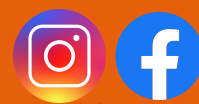
Route de la Roche 79500 MELLE

05.49.27.02.92

cfa.deux-sevres@educagri.fr



Retrouvez - nous sur :



Maj.le 11/03/2025